Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1910)

Heft: 98

Rubrik: Communications du Secrétariat central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cotisation des membres actifs de 2 frs. M. Loosli est chargé de rédiger le budget d'une manière définitive et d'élaborer un rapport, dans lequel il exposera et motivera les décisions du Comité central.

- 9. Revision des statuts. Le Comité central discuta la révision des statuts en litige et chargea le secrétaire de soumettre les propositions du Comité central à la commission spéciale de revision.
- r. Demande des femmes-peintres. Le temps étant trop avancé pour discuter ce point de l'ordre du jour, le Comité central le renvoie à une prochaine séance.

Dans le dernier numéro de "L'Art Suisse" la communication que voici aurait dû être publiée. Elle a dû être ajournée faute de place:

Messieurs les participants à l'exposition de Budapest sont avisés, en tant qu'ils n'ont pas reçu d'avis contraire direct, que les œuvres qu'ils ont envoyé ont été acceptées par le jury et expédiées à Budapest.

Le Commissaire de l'Exposition:

C. A. Loosli.

Tous les membres qui sont en possession d'un exemplaire **français** de nos statuts centraux sont instamment priés de bien vouloir le mettre à la disposition du Comité central, qui n'en possède pas un seul exemplaire, en l'adressant à **C. A. Loosli.**

Plusieurs réclamations de membres qui ne reçoivent pas régulièrement "L'Art Suisse" nous engagent à prier tous nos lecteurs de réclamer à leur bureau de postes les numéros qui leur font défaut. En même temps nous prions tous les membres de nous aviser immédiatement de leurs changements d'adresses s'il y a lieu.

L'Administration de "L'Art Suisse".

L'estampe des membres passifs de 1909/10 sera envoyé l'un de ces jours aux présidents de sections. Des exemplaires sur japon ne seront délivrés par le soussigné que sur demande spéciale.

Cette estampe est une taille sur bois de Mr. Cuno Amiet.

II COMMUNICATIONS DES SECTIONS

La section d'Argovie

est d'accord aussi avec la proposition concernant les femmes-artistes.

* * *

Les autres sections n'ayant pas donné de réponse en temps convenu, sont considérées comme adhérentes à la proposition de l'Assemblée des délégeés en ce qui concerne les femmes-artistes, et admettent qu'il y a lieu de les laisser exposer dans notre groupe au Salon de 1910.

La section de Genève

est d'accord avec l'admission des femmes-artistes à notre groupe au Salon de cette année.

Section de Lausanne.

La section de Lausanne de la S. d. P. S. & A. S., réunie en séance le II avril, à l'unaminité de ses membres présents, constatant,

1. Que c'est notre S. d. P. S. & A. S. qui a demandé le classement par sociétés ou par groupes des œuvres exposées aux Salons nationaux;

2. Que précisément un essai va être fait conformément à notre demande, au prochain Salon 1910, où chaque société ou groupe aura son local d'exposition distinct;

3. Que la Société des Dames P. & S. — ou leur "Sécession"? — constitue un tel groupe;

4. Que notre Société n'a à intervenir sous aucune espèce dans les discussions ou scissions qui se produisent dans d'autres sociétés d'art;

5. Que nous n'avons aucune raison d'offrir à l'occasion du prochain Salon, à la Société des Dames P. & S. ou à un groupe de cette Société ou à des femmes isolées de partager notre ou nos locaux d'exposition, à l'exclusion d'autres groupes ou d'autres artistes qui y auraient tout autant de droits:

repousse la proposition du Comité central concernant la demande des femmes-artistes;

demande que les locaux qui nous seront affectés au prochain Salon 1910 restent réservés à notre **seule** Société;

proteste contre le délai tout à fait insuffisant laissé aux sections, à cette occasion, sans qu'il y ait urgence;

demande, pour être mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, la revision de l'article 39 du règlement.

Section de Neuchâtel.

Cette section a repoussé dans sa séance du 15 avril la proposition du Comité central tendant à laisser exposer les femmes-artistes dans notre groupe du "Salon" de cette année.

La section de Zürich

est d'accord avec la proposition concernant les femmesartistes à la condition pourtant que cette décision ne soit pas préjudicieuse à notre position vis-à-vis des femmesartistes à l'avenir, et que celles-ci se mettent en temps utile en rapport avec le Comité central.

Procès-verbal

de l'Assemblée des Délégués extraordinaire

de samedi le 2 avril 1910, à 1 heure de l'après-midi à l'Hôtel

des Boulangers à Berne.

Sont présents:

Du Comité central: MM. Hodler, Cardinaux, Boss et Loosli, rédacteur.

Des Sections: Lausanne: Briffod (2 voix); Valais: Dallèves (1 voix); Genève: Vibert, Silvestre, Rehfous et Dunki (4 voix); Bâle: Mangold (1 voix); Argovie: Bolens (1 voix); Munich: Welti (2 voix); Lucerne: Emmenegger, von Moos (2 voix); Neuchâtel: Röthlisberger, de Meuron et Jeanneret (3 voix); Zurich: Righini, Meier (2 voix); Paris: P. E. Vibert, Sandoz (2 voix); Fribourg: Fritz de Schaller (1 voix); Berne: Tièche, Geiger, Prochaska (3 voix).

Débats:

1. Elections: Président du jour: Silvestre; Secrétaire français: Sandoz; Secrétaire allemand: Prochaska.